



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: : Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie et services de surveillance mensuels, à de multiples emplacements en Saskatchewan		Date 04 avril 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-2940/A PW-18-00814933		Amendment No. – N° de la modification 005
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201802940		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	13 avril 2018	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3449	Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-85232	

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à, réponse en rouge:

DDP M5000-18-2940/A

PW-18-00814933 Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie

Addenda n° 3 – Réponses aux questions

1. Le paragraphe 28.3.3.3.1 exige que le panneau d'alarme incendie à chaque endroit soit revérifié par un représentant du fabricant, ce qui rend difficile l'établissement d'un devis avec autant de parties concernées (Notifier, Edwards, Simplex, Fire-Lite et Pyrotronics) et augmentera considérablement le prix de quelque chose qui n'est pas une exigence du code. Peut-on reformuler cela pour dire de mettre à l'essai l'alarme incendie par un technicien formé par l'ACAI ou de fournir de la documentation pour l'interconnexion entre les deux systèmes.

Se reporter aux questions 2 et 12 de l'addenda no 1 et au paragraphe 3.3.3 de la section 28 31 02 du devis. La présente modification remplacera les instructions précédentes

Supprimer le paragraphe 3.3.3 de la section 28 31 02 et le remplacer par le texte suivant :

3.3 VÉRIFICATION ET CERTIFICATION DU MATÉRIEL D'ALARME INCENDIE

- .1 L'entrepreneur doit retenir les services d'un technicien d'alarme incendie agréé par l'ACAI pour vérifier et certifier le fonctionnement du système d'alarme incendie après l'installation de l'équipement de surveillance. Le technicien d'alarme incendie inscrit à l'ACAI doit :
 - .1 Effectuer une vérification complète des composants du système d'alarme incendie modifiés en vertu des dispositions du présent contrat.
- .2 Certification d'inspection
 - .1 Une fois la vérification terminée et lorsque toutes les conditions ont été respectées, l'entrepreneur doit remettre au chargé de projet les documents suivants :
 - .1 Un certificat de vérification et des copies de la feuille de travail de vérification indiquant que le système d'alarme incendie a été rempli conformément à la norme CAN/ULC S537-13 et que le système est pleinement opérationnel
 - .2 Un certificat de vérification et des copies de la feuille de travail de vérification indiquant que l'installation et les essais du panneau de surveillance des alarmes d'incendie ont été effectués conformément à la norme CAN/ULC S561-13 et que le panneau est fonctionnel.
 - .3 Un certificat ou de la documentation indiquant que le panneau de surveillance des alarmes incendie communique avec un organisme de surveillance figurant sur la liste de



l'ULC et qu'il est surveillé par un organisme de surveillance figurant sur la liste de l'ULC.

.3 Tous les coûts liés aux inspections notées doivent être inclus dans le prix total de l'entrepreneur en électricité.

2. La note 4 du dessin E-1 nous demande de fournir un câble de signaux vocaux tel que prescrit, mais aucune spécification ne semble être disponible. Doit-on proposer un prix pour des câbles de catégorie 6 conforme à la norme FT6 ou autre chose? Veuillez préciser.

Veuillez-vous reporter aux sections 27 05 14 et 27 11 19 du devis ci-jointes.

3. La section 26 05 35 détaille l'utilisation de Wiremold V500 ou V700 pour les conduits montés en surface, le dessin indique EMT. Veuillez confirmer que nous n'aurons pas besoin de Wiremold et que l'EMT peut être utilisé pour tous les conduits.

Les EMT sont nécessaire pour l'installation du câble de signaux vocaux entre le service téléphonique principal de l'immeuble et la prise (note'4' du dessin E-1), le câblage entre le panneau de surveillance d'alarme incendie et le clavier (note 3 du dessin E-1), la connexion d'alimentation 120V au panneau de surveillance d'alarme incendie (note10 du dessin E-1) et à la prise fournie avec le panneau de surveillance d'alarme incendie (note'11' du dessin E-1). L'installation du câblage à partir du panneau principal de commande d'alarme incendie et du nouveau panneau de surveillance d'alarme incendie peut nécessiter l'installation de Wiremold en surface. Le Wiremold monté en surface doit être installé dans des endroits où l'EMT ne peut pas être dissimulé.

4. La réponse à la question 7 de la modification 2 indique que nous aurons besoin du représentant autorisé du fabricant pour effectuer une vérification une fois les travaux terminés. Je m'inquiète de l'incidence que cela pourrait avoir sur l'annexe C et sur la base de paiement en ce qui concerne la fourniture des meilleurs taux disponibles pour votre contrat de surveillance. Je crois toujours que nous pouvons fournir cette vérification avec n'importe quel technicien d'alarme-incendie agréé de l'ACAI, car nous ne modifions pas le panneau de commande de l'alarme incendie existant.

Voir la réponse à la question 1 ci-haut.

5. Si nous exigeons toujours que le représentant du fabricant effectue la vérification susmentionnée, nous devons savoir quel fabricant sera utilisé pour installer les nouveaux systèmes d'alarme incendie en vertu du contrat distinct sur les cinq sites mentionnés à la question 8 de la modification 2. Cette information est nécessaire pour fournir les prix appropriés du fabricant approprié.

Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.



6. La question et la réponse 6 de la modification 2 traite de l'ajout de contacts au panneau d'alarme-incendie existant, et ce, au cas par cas. Existe-t-il un moyen de savoir quels emplacements nécessiteraient l'ajout de contacts supplémentaires avant la clôture de l'appel d'offres ? Ou est-il juste de dire que tout contact supplémentaire requis s'ajouterait au contrat ? Y compris les frais d'entrée et de sortie et les frais de main-d'œuvre et de matériel supplémentaires ? Mon inquiétude est que nous nous rendons dans un endroit éloigné et que nous n'avons pas ces contacts pour terminer, cela peut prendre quelques jours ou quelques semaines au représentant de l'usine pour venir installer d'autres contacts et qu'ensuite nous devrions revenir pour terminer

Pour l'instant, la GRC n'a aucun moyen de confirmer si les contacts requis sont en place à tous les endroits. Par conséquent, s'il est déterminé, après l'attribution, que des contacts supplémentaires doivent être fournis et installés pour que le système fonctionne comme il se doit, cela serait géré comme une modification du contrat. On demanderait à l'entrepreneur de fournir un devis pour ces travaux supplémentaires. Une fois examiné et approuvé par l'autorité contractante, une autorisation de modification serait émise et les travaux pourraient être exécutés au besoin.

7. Veuillez confirmer que nous pouvons utiliser n'importe quel technicien d'alarme incendie agréé par l'ACAI pour effectuer la revérification du système une fois les travaux de surveillance terminés et qu'un représentant du fabricant existant n'est pas nécessaire. Il y a certains systèmes pour lesquels nous ne serions pas en mesure de fournir un représentant de l'usine, car ces systèmes n'auraient plus de représentation locale ici en Saskatchewan et il faudrait que d'autres fassent la revérification de toute façon.

Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

